L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 12 AOUT 1890.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim

Demande de professeur.

On demande pour une p-tite école de la campagne, où la plupart des élèves sont petits, une professeur-femme qui puisse enseigner les branches ordinaires de l'anglais, ainsi que le français, et qui parle le français couramment. Un salaire modéré et un excellent *home* assurés à la personne qui remplira la place. On préférerait une protestante. Correspondance en anglais sollicitée. Echange de références.
WALTER P. McARTHUR,
McArthur, Montgomery Co., Georgie.
6 août—10f

A VENDRE.

A VENDRE — Propriété et terrain rue Royale 238 à 239, coin St-Philippe. Le lot mesure 60x95. S'adresser à Aug. Huard, 20 Carondelet. 10août

A LOUER.

Nos 1 et 9 Magasins Rouges—Nord Peters, entre le Bazaar et le marché aux légumes. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 25 juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Jos Schreive vs Jos Noe.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans. No 18 066.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon H. H. Pride, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues S-Charles et Carondelet, JEUDI, 21 août 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un pony.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.
M. FARRENTELLI,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans
12 août—12 16 21

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Sundmacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,896.—Division —Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Sundmacher, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 août—12 17 21

Succession de Léopold Spitzmuller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 30,799—Division C.—Attendu que William A. Apken, tuteur, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Leopold Spitzmuller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 août—9 14 17

Succession d'Adolph Zenneck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,972—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme M. J. Zenneck, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 août—10 15 19

Succession de Jean B. Brun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30 769—Division E.—Attendu que John Schmitt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean B. Brun, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 août—5 10 14

Succession de Patrick W. Reed et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,790—Division —Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Patrick W. Reed et femme décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 août—9 14 17

Succession de L. F. Tower.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,774—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Joseph Espalla, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 août—8 13 17

Succession de M. L. O'Connell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,982.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bridget McLaughlin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 août—7 12 16

Succession de Mme E. R. Calder.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,564—Division A—Attendu que David R. Calder a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme E. R. Calder, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 août—3 8 12

Succession de Mme H. G. Christeson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,111—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par L. H. Christeson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 août—3 8 12

Succession de Thomas B. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.— No 2,473.—Division D.—Attendu que Barnard B. Howard, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas B. Lee, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3juil—3 8 12

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,763—Division A—James Clarke & Cie. vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires James Clarke faisant des affaires sous le nom de la raison commerciale de James Clarke & Cie., soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers de ladite raison commerciale, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant George C. Préot, notaire, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le VENDREDI 5me jour de septembre 1890, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues. Et que L. C. Quintero, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er août 1890.
(Signé:) N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent sur congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 août—2, 20—sept 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,676—Division D.—De Labretonne et Galmiche vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires sous la raison sociale de De Labretonne et Galmiche et Gaston De Labretonne et Emile Galmiche, individuellement et comme membres de ladite raison sociale, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, en son office dans le Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le JEUDI, 21me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Samson Levy, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1890.
(Signé:) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
19juil—19—8 21août

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest, State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest, Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 9 SEPT. 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,....	100,000
1 Lot de..	50,000,.....	50,000
1 Lot de..	25,000,.....	25,000
2 Lots de..	10,000,.....	20,000
5 Lots de..	5,000,......	25,000
25 Lots de..	1,000,......	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300,.....	60,000
500 Lots de..	200,.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...$500, soit......		$50,000
100 Lots de...$300,	.. ..	30,000
100 Lots de...$200,	.. ..	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit........	$99,900
999 Lots de $100,	.. ..	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

RAPPELEZ-VOUS que la charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane que la COUR SUPREME DES ETATS-UNIS a déclaré être un CONTRAT avec l'Etat de la Louisiane, et faire partie de la Constitution de cet Etat, N'EXPIRE PAS AVANT LE PREMIER JANVIER 1895. La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet de cette année, a voté un AMENDEMENT à la Constitution de l'Etat qui sera soumis au Peuple à une élection en 1892, ce qui fixera l'expiration de la Charte de la COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE à l'année MIL-NEUF CENT-DIX-NEUF,

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE D'ORLEANS.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce huitième jour de mai en l'an de grace mil huit-cent quatre-vingt dix, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quato zième, devant moi, JOSEPH DENEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci nommés et soussignés, personnellement ont comparu les personnes dont les noms sont ci attachés, et ont déclaré que, se prévalant des droits et privilèges octroyés et renfermés dans les statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont contracté et se sont engagés et par les présentes, contractent et s'engagent mutuellement et ceux qu'ils représentent et toutes les personnes qui dans l'avenir, deviendront leurs associés, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "New Orleans Brewing Association" et son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations ou tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessus pour la pleine période de quatre-vingt-quinze années, à partir de cette date et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivi en son nom d'incorporation; de faire usage d'un sceau d'incorporation avec la devise qui sera ultérieurement choisie, sceau qui pourra être changé comme on le jugera convenable; d'édicter et d'établir tels règlements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation, lesquels pourront être changés, altérés ou amendés au gré de la corporation; de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation, de la propriété—mobilière et immobilière; et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et tous accessoires nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation.

ARTICLE II.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation sont déclarés être d'acheter un terrain nu ou bâti dans cet Etat et ailleurs, d'y construire, maintenir et d'ériger une ou des brasseries, où d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer du lager beer et autres liqueurs de drêche et de vendre tous les produits de cette ou ces brasseries.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est ici fixé à la somme de un million, cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisés en on représentés par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription, ou de la façon ou aux dates que le conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq cent mille (500,000) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits, cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrites. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cet acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au-delà de la somme du reliquat dû s'il y en a sur leurs souscriptions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels formera un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit au moins dix actions du fonds-capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892, et le second mardi de mai de chaque année suivante, une élection de sept directeurs aura lieu par ballottage au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures A. M., et 2 P. M., élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans au moins un journal de la ville de la Nouvelle Orléans; et chaque actionnaire aura le droit, à toutes les élections, soit en personne ou par procuration, à un vote pour chaque action du fonds capital qu'il pourra avoir, mais ne pourra pas voter avec les actions qui lui auront été transférées dans les dix jours qui précéderont l'élection.

La majorité des votes donnés, un vote par action sur laquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le 3me mardi de mai suivant son élection; et, à sa dernière réunion, élira de son sein un président et un vice président de même qu'un secrétaire; ce premier pourra être ou ne pas être actionnaire, et tels autres officiers subordonnés ou employés que pourront exiger les circonstances; et le Conseil d'administration fixera leurs traitements respectifs et définira leurs devoirs.

Si l'un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat, le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas d'une vacance dans le Conseil d'administration causée par la mort, la démission ou une autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivront la création de cette vacance, remplira celle-ci en élisant de parmi les actionnaires un de ceux qui auront qualité.

Le vice-président exercera les pouvoirs du président dans le cas où ce dernier serait dans l'impossibilité d'agir; et en cas de sa mort, de sa démission, le vice-président deviendra président jusqu'à ce que le président soit élu; élection qui se fera par le Conseil d'administration sitôt que la vacance dans le Conseil se sera produite par la mort ou la démission du président, conformément aux règlements.

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être changé modifié ou altéré, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et votant et une majorité en montant de tout le fonds capital de la compagnie à un meeting général que convoqué dans ce but, et après que trente jours d'avis de dit meeting auront été donnés par une annonce dans au moins un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui pourront être faits relativement au fonds capital exigeront, en outre de l'avis ci-dessus, quarante jours d'avis précédant celui-ci et adressé par écrit par voie de la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier conseil de Direction; elles sont munies de tous les droits et pouvoirs appartenant et autorisées à exercer en général tels actes non prévus spécialement dans la présente charte, qui seront nécessaires pour réaliser le but et les desseins de cette corporation, savoir:

Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Lochte, John Langles, Albert P. Noll, et G. Faehnle, avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice-président, et Ernest Pragst comme secrétaire, et les dits directeurs et officiers exerceront leurs fonctions respectives jusqu'au troisième mardi de mai 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir, à chaque réunion annuelle pour l'élection de directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et de l'actif de la Corporation, avec leur valeur; l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement dans deux journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans. Ces commissaires, une fois élus, fourniront une bonne et solvable caution et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux, la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction, pendant son absence de la ville; cette désignation sera faite par écrit et sera inscrite au procès-verbal de la Corporation. Ce remplaçant, une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et tous les privilèges du directeur absent tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, mois et an ci dessus mentionnés, en présence de Ernest Pragst et de Charles G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites partie et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Original signé:	PH. W. DIELMANN,
PETER BLAISE;	J. LANGLES,
H. LOCTE.	ALBERT P. NOLL,
THEO. BRUMMER,	ERNEST PRAGS".
GEO. FAEHNLE,	C. G. REBENTISCH,

J. D. TAYLOR, Notaire Public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, page 525.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.
{SCEAU} Signé: GEO. GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.
(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.
11 mai—11 19 26—4 10 juin

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 5 onces 60 sous

Le PUNAISICIDE (Bed bug killer) est déjà un légitime succès.
Rue Orléans, 49, près Bourbon.
28 mai—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Paul Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division C, No 30,444—En vertu d'un ordre de vente daté le 6 août 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 septembre 1890 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné sur le No municipal 231, borné par les rues Troisième, Quatrième, Carondelet et St-Charles, le dit lot est désigné par le No 7 sur un plan annexé à un acte fait pardevant Théodore Guyol, notaire le 12 avril 1860 et mesure trente pieds de face à la rue Troisième sur cent vingt-sept pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Huit actions du fonds capital du Eureka Homestead Society étant au nom de Mme Léontine Forstall, épouse de Paul Forstall, décédé, séries G, représentées par le livre No 1700 et sur lesquels $160 ont été payées.

Termes et Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur de la propriété foncière devant assumer le paiement des taxes de 1890 en entre du montant de son enchère.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11août 11 18 25—1 8 13 sept.

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE

Un an..........	$12 00
six mois..........	6 00
Trois mois..........	3 00
Un mois..........	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an..........	$3 00
Six mois..........	1 50
Quatre mois..........	1 00
Un mois..........	1

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud Ouest,

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur

BUREAUX ET ATELIERS
73......CHARTRES......73

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée sur l'avenue Napoléon, entre les rues Magasins et Constance, (la rue à l'arrière étant la rue Jena.)

Phile. H Skidmore vs. John S Alfred.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 30,397.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 13 septembre 1890, à midi de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 202 nouveau plan, borné par l'avenue Napoléon et les rues Magasins, Constance et Jena, mesurant trente-et un pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon, trente pieds neuf pouces dans le fond, sur cent cinquante pieds de profondeur, conformément à un plan fait par John F. Braun, voyer, en date du 24 juin 1884; une copie du dit plan est annexée à l'acte d'achat, par le demandeur de Mme Elisabeth Bourges, de la dite propriété, fait le 11 juillet 1884.

Acquis par le défendeur par achat du demandeur d'après acte pardevant E Commagère, notaire, le 1er juin 1889.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
12 août—12 19 26—2 9 13 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Henry M. Hyams et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 18,316, — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 6 septembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Claiborne, Douane et Derbigny, désignés comme lots Nos 1, 27 et 28; le lot No 1 mesure vingt-six pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Canal, sur une profondeur et de face à la rue Claiborne de cent quatre pieds cinq pouces et quatre lignes et est borné sur le côté vers la rue Derbigny par le lot No 28, et les lots Nos 27 et 28 mesurent chacun vingt-six pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent quatre pieds cinq pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, étant les mêmes lots de terre que Henry Michael Hyams a acquis de John Hagan, par acte passé pardevant Théodore O. Stark, notaire, le 29me jour d'avril 1853.

2° Et deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, privilèges, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Claiborne et Derbigny, et désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 1er jour de mai 1860, et déposé en l'étude de David L. McCay, ancien notaire; lesquels dits lots mesurent chacun vingt-six pieds un pouce et deux lignes de face à la dite rue Claiborne, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles et églises, le tout au pied américain.

Etant la même propriété que le dit Henry Michael Hyams a acquise de Thomas Slidell, par acte passé pardevant H. B Cenas, ancien notaire, le 13me jour d'avril 1857

Et aussi les deux cent soixante dix-[illegible] actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane annexées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—En argent comptant pour payer la réclamation de la demanderesse, soit la somme de cinq mille six cents dollars et dix pour cent d'intérêt par an, à partir du 1er juillet 1886; et une seconde somme de deux mille cinq cent et quatre-vingt-huit dollars et huit pour cent d'intérêt par an sur la somme de cent cinquante six dollars, à partir du 1er décembre 1876, et sur cent cinquante six dollars, à partir du 1er décembre 1877; et sur cinq cent quatre vingt quatre dollars, à partir du 1er décembre 1881, et sur cinq cent quatre-vingt quatre dollars, à partir du 1er décembre 1882, et sur cinq cent quatre-vingt quatre dollars, à partir du 1er décembre 1883, et sur cinq cent quatre-vingt quatre dollars, à partir du 1er décembre 1884; et sur cinq cent quatre-vingt-quatre dollars, à partir du 1er décembre 1885, et les frais et dépens du procès et de la vente, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur, en outre, assumera le paiement du reste de la dette hypothécaire non échue encore, mais dont le reçu peut être demandé conformément aux dispositions de la charte de la Banque, soit la somme de vingt six mille vingt huit piastres l'acquéreur acceptant toutes les obligations et toutes les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et de ses règlements, et le reste du prix de l'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 août—5 12 19 26—sept 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux jugements, etc.

Smith Bros. & Co. vs Ben A. Edwards.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23 880—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 août 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tout le droit, titre et intérêt du défendeur Ben A. Edwards, dans et aux jugements dans les procès de Ben A. Edwards vs James Skiffington Nos 17 808 et 17,609 du dossier de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans un étant pour la somme de $50 et un autre pour la somme de $100, les dits jugements étant en faveur de Ben A. Edwards.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 août—8 12 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur rue Gravier entre Magazine et Tchoupitoulas, rue en arrière étant la rue Commune.

First Street German Presbyterian Church vs Mme R. L. Corcoran et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 30,337—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 août 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Magazine et Tchoupitoulas, désigné par la lettre D, sur un plan du voyer fait par C. A. De Armas, voyer, en date du 15 novembre 1868 et attaché à un inventaire fait par P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville, dans la succession de Wm Silliman. Lequel dit lot mesure vingt pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de soixante-quatre pieds cinq pouces entre lignes parallèles.

Acquise par Mme Corcoran, défenderesse, de Chas G. Rebentisch, conformément à un acte pardevant Joseph A. Taylor, notaire, le 21 janvier 1887.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juil—15 22 29—5 12 16 août

PAR LE SHERIF CRIMINEL.

L'Etat de la Louisiane vs. Samuel S. Conig et Nicholas Arthurs.

Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans.—No 11,570.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District, Section B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 août, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dix-neuf certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Alexandrie, St Claude et Mathilde, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix-huit, dix-neuf, dans l'ilet numéro trois cent quarante huit, d'après un plan de Louis H. Pilié, daté du 10 novembre 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant.
GAB. VILLERÉ,
Shérif Criminel.
30 juil—30 août 4 12 20 26 30

L'Etat de la Louisiane vs Benito Angiava et Jas. P. Guinault.

Cour Criminelle de District, Paroisse d'Orléans—No 13,006.

EN VERTU d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Criminelle de District, Section A, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai la vente à l'enchère publique, à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 août 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une moitié indivis d'intérêt d'une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Prieur et Johnson, mesurant cinquante-un pieds cinq pouces de face à la rue Bienville, sur une profondeur entre lignes parallèles de deux cent dix pieds neuf pouces et six-dixièmes; la dite portion de terre est bornée du côté de la rue Johnson par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à W. C. Griffon et autres propriétés de la succession de H. Griffon, et sur le côté vers la rue Prieur par une portion de terre appartenant à la dite succession et est composée du lot numéro dix-neuf et une portion des lots dix huit, quatorze, treize, douze, huit et sept, dans l'ilet numéro trente-sept, sur un plan de A. d'Hémécourt en date du 16 juillet 1853, déposé en le bureau de P. C. Cuvellier, alors notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
GAB. VILLERÉ,
Shérif Criminel.
30 juil—30—août 4 12 20 26 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 30,590, Division E—Taylor & Gormley vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale Taylor & Gormley, composée de George W. Taylor et George F. Gormley, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Edgar M. Cahn, notaire, à son bureau, No 21 Commercial Place, en cette ville, le samedi, 9me jour d'août 1890 à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que John Peytavin, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1890.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin, Député-Greffier.
5 juil—5 30 août 9

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION!

Capitalistes et ceux qui ont de l'argent à placer! Grande vente péremptoire en partage de Propriétés pour le commerce, l'industrie et pour habitation.

Les magnifiques magasins en briques à quatre étages avec entrepôts à quatre étages Nos 125 et 127 rue Decatur.

L'ancien établissement "Moulin à riz David", Nos 16 et 18 rue Toulouse,

Avec toutes les machines, dépendances, etc., en excellent état et en pleine opération.

Le solidement construit magasin à quatre étages, et magasin en briques avec attique, No 113 rue Decatur, près St-Louis.

L'agréable maison avec magasin No 17 rue St-Louis, et le

Confortable cottage en briques Nos 222 et 224 rue Dauphine, entre Dumaine et St-Philippe.

Comptes courants, jugements, comptes à recevoir, fonds de magasin, etc., etc.

Dans l'affaire de Geo. P. P. David et autres vs Henri J. David, mineur, et autres.

No 30,303—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS. George G. Friedrichs, crieur—Bureau, 176 de la Commune.—SAMEDI 13 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, il sera positivement vendu à l'encan, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E paroisse d'Orléans, rendu le 27 juin 1890 et signé le 3 juillet 1890, dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite.

1° **Les deux grands magasins à quatre étages en briques, solidement construits** avec entrepôts séparés **en briques, à quatre étages,** Nos 125 et 127 rue Decatur, avec auvent sur la devanture, verandah en fer au premier étage, colonnes et seuils de granite, cour pavée, citerne, hydrant, etc. Le terrain se compose de deux lots désignés par les Nos 74 et 75 dans le carré d'ilet borné par les rues Decatur, Chartres, Toulouse et St Louis, sur un plan déposé en l'étude de P Lacoste, ancien notaire et aussi, sur un plan de Bourgerol, voyer, en date du 25 mars 1890, et annexé à un acte pardevant J Lisbony, ancien notaire, le 6 avril 1850 lesquels lots d'après les dits plans ont en mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir

Le terrain No 74 mesure 19 pieds, 9 1/2 pouces de façade rue Decatur, sur une profondeur de 148 pieds, 8 pouces, et mesure 19 pieds, 6 pouces sur la limite inférieure. Le terrain No 75 mesure 19 pieds, 5 pouces de façade rue Decatur, sur 148 pieds 8 pouces de profondeur sur la limite qui le sépare du terrain No 74, et 97 pieds, 1 pouce sur la limite du côté du terrain No 76, puis de là le dit terrain s'ouvrant à angles droits, 5 pieds 2 1/2 pouces, il a une seconde profondeur de 51 pieds, 7 pouces à l'arrière, où il mesure 24 pieds 6 pouces. Bien construites, vastes et pourvus d'embranchements de fer et de navires sont ces magnifiques bâtisses qui sont exceptionnellement bien situées, sont agréables pour habitation et constituent un bon placement d'argent.

2° **Cette propriété de choix pour l'industrie,** bien connue comme le moulin à riz David, Nos 16 et 18 rue Toulouse, entre Decatur et Chartres, et dans le même district et carré d'ilet que les propriétés ci-dessus décrites, désigné comme le terrain No 19 sur un plan de J. A. D. Hémécourt, voyer de la ville, en date du 19 avril 1879, dont un plan est annexé à l'acte de vente pardevant O Morel, notaire, le 17 mai 1879, et mesure 63 pieds 10 pouces de façade rue Toulouse sur une profondeur de 161 pieds 7 pouces et 7 lignes.

Les améliorations comprennent une solide bâtisse en briques à deux étages, avec entrepôts et dépendances, parfaitement arrangés et installés pour la conduite des affaires d'un moulin à riz, capacité de 10 batteries; ensemble avec toutes les machines et ce qui s'y rapportent, tel que machines de 90 chevaux, bouilloire, pompes, 10 batteries de riz, pierre, ascenseurs, écrans, etc., avec autres utilités pour la conduite, etc. le tout en parfait état et en opération. L'un des meilleurs et des plus prospères de la ville.

3° **Le magnifique magasin à quatre étages avec attique,** No 113 rue Decatur dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus et désignée comme le terrain étant désigné par le No 3 sur un plan de J. A. d'Hémécourt, voyer, annexé à un acte en date du 22 décembre 1868, passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire d'après que le plan le dit terrain mesure 22 pieds 9 pouces de façade rue Decatur 23 pieds de largeur à l'arrière sur une profondeur de 46 pieds 11 pouces 4 lignes, le tout en mesure américaine avec le droit en commun avec les terrains adjacents de la servitude et de l'usage d'une certaine allée à l'arrière, d'une allée ou entrée sur la rue St-Louis. Dans le centre d'une propriété du district et un endroit convenable pour le commerce par le cours, ou par mer, ceci est l'une propriété des plus désirables soit pour l'exploitation d'un commerce ou comme placement d'argent.

4° **La maison avec magasin en briques à deux étages,** bien située avant des dépendances à deux étages à l'arrière, et entrepôt de détail, No 17 rue St-Louis entre Decatur et Chartres dans les mêmes district et carré d'ilet que la propriété ci-dessus décrite avant le magasin en bas, avec une cour pavée, hydrant, citerne, etc. Le corridor, salle à boudoir, salle à manger et cinq chambres à coucher dans la maison principale au premier étage, et sept chambres dans le troisième étage, de galeries aussi au second et entrepôt de la bâtisse derrière. Un plan du terrain est occupé par un restaurant à côté. Voir plan à la Bourse pour la distribution et les mesures. Le terrain mesure pieds français 30 pieds de façade rue St Louis sur 150 pieds de profondeur plus ou moins. Près de la Bourse au sucre et au riz et des factures et des navires. Cette propriété de choix rapporte toujours un revenu stable. Le loyer a ses élevé à $900 par le magasin, la maison de résidence et entrepôt à l'arrière.

5° **Le cottage confortable en briques comme résidence,** Nos 222 et 224 rue Dauphine, entre Dumaine et St-Philippe, lieu borné par la rue Bourbon, mesurant d'après un plan dressé par A. Castaing, voyer, le 6 mars 1859, et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire 42 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en briques confortable ayant porte cochère, 4 chambres, galerie dans le fond et cabinet au dessus et grand attic au-dessus dans la partie principale, cuisine, deux chambres de galeries dans la bâtisse détachée en briques à deux étages chambre pour laver en briques, chambre à bain, lieux d'aisance, etc. La cour est bien pavée et l'extrémité du fond est cimentée, parterre de fleurs et pour promenade, et orné d'arbres fruitiers et ombreux. Pavage du bloc carré et dallé devant un home résidence tranquille et confortable dans un bon voisinage.

6° **Le tout et séparément** le stock dans le commerce consistant en marchandises assorties, etc., contenues dans le magasin Nos 125 et 127 rue Decatur et dans le moulin à riz Nos 16 et 18 rue Toulouse, d'après un inventaire enregistré.

7° **Le tout et séparément** les billets à recevoir dus et devant à la succession de Jos David, se montant ensemble à $54 821.48 porté dans un inventaire enregistré.

8° **Le tout et séparément** les comptes ouverts s'élevant ensemble à $111,762.37 bien détaillé et porté dans un inventaire enregistré.

9° **Le tout et séparément** un droit de deux tiers indivise, titre et droit de propriété dans et à un certain jugement contre la succession de F. Lecler, rendu le 5 juin 1888 à Gretna, Lne, par l'Honorable Vingt-sixième Cour de District Judiciaire, Etat de la Louisiane, pour la somme de $573.39.

Termes et conditions.—Pour les comptes ouverts, billets à recevoir, stock dans le commerce et jugement, comptant sur les lieux. Pour les propriétés foncières, comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890, au-dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication afin de lier la vente.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 août—10 16 23 30—6 13 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en bois confortable.

Grande écurie et cinq lots de terre,

Coin des rues St-Louis et Génois.

Succession de Samuel Burchfeld.

No 30,467—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 13 septembre 1890, à midi, au bureau des encanteurs, il sera vendu, à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. F. D. King, juge de la dite cour, Division B, actuellement absent sur un congé, daté le 6 août 1890, et rendu dans la succession ci dessus:

Le cottage et résidence en bois nouvellement construit, coin des rues St-Louis et Génois, dans l'ilet borné par les rues Toulouse et Clark, retiré du trottoir et ayant trois chambres, citerne, hangar, etc; une grande écurie de 12 étables et un au dessus construit pour le foin. Le tout en bon état et réparé. Les lots sont contigus l'un à l'autre et clos par une belle barrière en bois (pickets). Ils sont désignés par les Nos 14, 15, 16, 17 et 18 et mesurent chaque comme suit: Le 14 et 15 mesurant chaque 34 pieds 7 pouces de face à la rue St-Louis, sur 102 pieds 3 pouces de profondeur; le 16, 34 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue St-Louis, sur 102 pieds 3 lignes de profondeur; les lots 17 et 18, chaque, 34 pieds 6 pouces de face à la rue St-Louis sur 102 pieds 3 pouces de profondeur; le lot No 18 formant le coin des rues St Louis et Génois.

Conditions—La moitié ou le tout comptant, la balance, s'il y en a, à un an, avec billets garantis par lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles; les acheteurs devant assumer les taxes de 1890 et faire un dépôt comptant de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10août—10 16 23 30 sept 6 13

La peinture apprise en 20 leçons,
—PAR—
LE PROFESSEUR GEO. GAY,
ARTISTE PAYSAGISTE,
De l'Ecole Française,
6 RUE ST-PIERRE, NOUVELLE-ORLEANS.
Leçons tous les jours. Prix très modérés.
26 juil—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Près du marché de la rue Dryades.

Nos 354, 356, 358 et 358 1/2 rue Dryades, entre Clio et Erato.

Reinhart Fisher et als. vs Mme Caroline Weitner et als.

No 30,745—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune—SAMEDI, 6 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 juillet 1890 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée.

1. **La résidence de valeur à deux étages en bois,** Nos 358 et 358 1/2 rue Dryades, entre les rues Clio et Erato, ilet borné par la rue des Remparts, retirée du trottoir, avec jardin devant et arrière cour, contenant galerie devant et huit chambres dans la maison principale, et quatre chambres dans une bâtisse de cuisine à deux étages détachée, hangars, citerne, etc. Le lot mesure 29 pieds de face à la rue Dryades, sur 80 pieds de profondeur et a la servitude d'une allée de 3 pieds de largeur, s'ouvrant sur la rue Erato, en commun avec d'autres lots. Loyer $288 par an.

2° **Les maisons de résidence, simples, en bois, à un étage et mansardes,** Nos 354 et 356 rue Dryades, contiguës à la propriété ci-dessus décrite. Le No 356 contient 2 chambres et cuisine au rez-de-chaussée et 2 chambres à mansarde au dessus, et le No 354 a 4 chambres. Une allée en commun divise les deux propriétés; hangars, citerne et grande arrière-cour. Le terrain mesure 29 pieds de face à la rue Dryades sur 112 pieds de profondeur. Louées $240 par an. Leur proximité du Marché Dryades et le grand commerce qui se fait par là rendent ces propriétés très désirables.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit, pour billets spéciaux garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 et fera un dépôt usuel de 10 pour cent comptant.

Actes de vente pardevant Jas. Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
2août—2 9 16 23 30—6sept.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple, de choix, en bois, No 447 rue Douane, Entre les rues Galvez et Miro.

Succession Philip Schrant—No 30 513—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, encanteurs—Bureau No 176 rue Commune—Geo. G. Friedrichs, encanteur—SAMEDI 6 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. A. Voorhies, juge de la dite Cour, Division E maintenant en congé, daté le 28 juillet 1890 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

Le joli cottage simple en bois No 447 rue Douane entre Galvez et Miro (ilet borné par la rue Bienville) contenant deux grandes chambres et cuisine, deux hangars, grande cour, citerne, etc. Le terrain mesure 28 pieds 6 pouces de face à la rue Douane sur 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur paiera les taxes de 1890 et fera le dépôt accoutumé de 10 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant E M. Cahn, notaire, aux frais de l'acquéreur
2 août—2 9 16 23 30—6 sept

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une élégante résidence, Nos 237 et 239 rue Bourbon, entre Ursulines et St-Philippe, avec de grands terrains et jardin.

Succession de Chas. T. Dugazon.

No 30 530—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI 6 septembre 1890 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juillet 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Bourbon, Dauphine, Ursulines et St-Philippe,** mesurant ensemble 64 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue **Bourbon** sur une profondeur entre lignes de 128 pieds 11 pouces et 3 lignes. Les améliorations consistent en la très belle résidence en briques à trois étages **Nos 237 et 239 rue Bourbon,** ayant au rez-de-chaussée salon double avec manteaux de cheminée en marbre, chambre avec manteaux de cheminée en marbre, au deuxième étage trois chambres à coucher et cabinet et au troisième étage trois chambres toutes avec manteaux de cheminées en marbre; la bâtisse principale ayant salle à manger et cuisine, étage supérieur deux chambres, chambre à bain et water-closet, gaz partout. Hydrant, citerne, cour briquetée, écurie, une autre bâtisse en briques à un étage ayant deux chambres, beau jardin, remises, etc. etc. Le tout en bonne condition.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, les billets devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'à la valeur de la portion à crédit et transférer la police d'assurance devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans évaluation et les clauses usuelles de garantie aux frais de l'acquéreur pour le paiement des billets, et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur assumera en outre du prix d'adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1890, et déposera avec l'encanteur dix pour cent comptant de la vente.

L'acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur
2 août—2 9 16 23 30—sept 6

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains dans le Troisième District.

Succession de Henri Buttmann

No 30,580—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 23 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 19 juillet 1890, seront vendus les terrains ci après décrits.

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District désignés par les lettres C et D, d'après un plan dressé par Ch G. de L'Isle, voyer, dans l'ilet borné par les rues Marais, Clouet, Louisa et Urquhart, et mesurant chacun 37 pieds 11 pouces 1 ligne de face à la rue Marais sur 171 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1890 devront être payées par l'acquéreur qui fera un dépôt de 10 0/0 comptant du montant de l'adjudication, sur les lieux. L'acte de vente pardevant Octave Morel, aux frais de l'acquéreur.
22 juil—22 26—2 9 16 23 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente péremptoire de propriétés de valeur dans le 3ème District, pour opérer un partage.

Un cottage double No 85 rue de l'Union.

Un terrain rue de l'Union, entre Craps et Grands Hommes.

Cottage double No 537 rue Craps

Une maison de résidence en bois à deux étages, 299 rue Prieur.

Vingt-une actions du fonds capital de la N. O. C. & L. R. R. Co.

Daniel Lenihan et als vs Margaret Lenihan, épouse de Thomas Fernon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B—No 30 353.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur. Bureau 87 rue Bienville.—SAMEDI, 16 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 juillet 1890, il sera vendu à l'encan, les propriétés ci-après décrite, savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'ilet borné par les rues Grands-Hommes, Craps, Union et Français; le dit terrain mesure au pied américain, 25 pieds de façade rue de l'Union, sur 145 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage double couvert en ardoises, ayant 3 chambres de chaque côté, galerie à l'arrière; une cuisine en bois ayant deux chambres de chaque côté, hydrant, gaz, citerne, cour briquetée, etc.

2° Un terrain contigu à la propriété ci-dessus décrite, mesurant 42 pieds 9 pouces de façade rue de l'Union, sur 31 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur.

3° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le carré d'ilet borné par les rues Craps, Poète, Amour et Espagne, mesurant 30 pieds de façade rue Craps, sur une profondeur de 80 pieds, plus ou moins.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, ayant deux chambres de chaque côté, une cuisine double en bois à l'arrière, citernes, etc.

4° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'ilet borné par les rues Prieur, Laharpe, Columbus et Roman; le dit terrain mesure 31 pieds 7 pouces de façade rue Prieur, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois, à deux étages, ayant deux chambres aux étages inférieur et supérieur, cuisine attachée à la maison, citerne, etc.

Le tout d'après des plans exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant. La portion à crédit, s'il y en a, à un et deux ans, payables en billets garantis par lien de vendeur portant un intérêt de 8 0/0 à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; transfert de la police d'assurance, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses de sécurité usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de l'année courante, et feront un dépôt comptant de 10 0/0 du montant de l'adjudication, sur les lieux de la vente.

L'acte de vente pardevant Jos. Duvigneaud, notaire, au frais des acquéreurs.

—AUSSI—

Le même jour, et au même endroit, immédiatement après les ventes ci-dessus mentionnées, il se vendra—

Vingt-et-une actions du fonds capital de la N. O. C. & L. R. R. Co.
Conditions—Comptant sur les lieux.
12juil—12 19 26—2 9 16août.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de maison, etc.

Successions de Jean Jacques Escat et de sa femme Julia Riardon.

Nos 29,953 et 10,134—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS. Albert Paul, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 20 août 1890, à midi à la résidence sur le Chemin de Gentilly, près Lapeyrouse et près de la station des chars de la rue Domaine, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté du 5 août 1890 dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc
Conditions—Comptant;
9 août—9 16 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix améliorée Deux jolis cottages et écurie rue Lapeyrouse et le Chemin de Gentilly, en face de la station du chemin de fer de la rue Domaine.

Résidence substantielle et de valeur à deux étages, No 34 rue Marigny.

Succession de Jean Jacques Escat et de Julie Riardon, son épouse.

Nos 10,134 et 29,953—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 13 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division A. en date du 5 août 1890, dans l'affaire des successions de Jean Jacques Escat et de Julie Riardon, son épouse, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir.

1° Une grande portion de terre de valeur dans la 3me district de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à l'intersection du Chemin du Bayou et du Chemin Gentilly, dans le faubourg Gueno. La dite portion de terre a une forme triangulaire et mesure 217 pieds 4 7/8 pouces de face au Chemin Gentilly, 207 pieds sur la rue Dupré et 98 pieds 1 1/2 pouces sur la ligne qui la sépare de la propriété Kernion. Le tout conformément au plan de L. Surgi et déposé en l'étude de F. Seghers ancien notaire.

Les améliorations consistent en deux grands et confortables cottages en bois, écurie, etc., grand jardin orangers et autres arbres fruitiers. Bonne propriété vis à vis de la station du chemin de fer de la rue Domaine rapportant un bon revenu et toujours en demande.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Champs Elysées, Chartres anciennement Moreau et Decatur anciennement Victoire, mesurant au pied anglais 21 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de 128 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une grande et substantielle résidence en briques à deux étages avec mansarde bien finie, connue par le No 34 rue Marigny, ayant de jolis salons doubles, salle à manger, cuisine, etc. 6 à 7 chambres à coucher avec cabinets, la cour est partiellement pavée et le tout en bon ordre.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication et garantis par privilège et lien de vendeur sur la propriété. L'acte de vente contiendra les clauses usuelles d'honoraires d'avocats en cas de procès, amélioration assurées et la police transférée. L'acquéreur aura à payer la portion des taxes d'Etat et de ville de 1890 qui est due sur la dite propriété à partir de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Gustave Le Gardeur Jr notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
9 août—9 16 23 30—sept 6 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre dans le Sixième District.

Une jolie maison à un étage rue Cadiz, entre Live Oak et Laurel.

Succession de Thomas L. Malone.

No 29,225—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "C".

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 23 août 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", rendu et signé le 1ème jour de juillet 1890, Dossier No 29,225, dans l'affaire de la succession de Thomas L. Malone, il sera vendu à l'encan à savoir:

Deux désirables lots de terre élevés et bien remblayés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cadiz, Live Oak, Jena, Laurel, désignés comme lots 21 et 22, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Cadiz, sur une profondeur de 150 pieds. Les améliorations consistent en une jolie maison à un étage ayant plusieurs chambres.

Conditions—Comptant.

Acte de vente au frais des acquéreurs, pardevant Samuel Flower, notaire, No 182 rue Gravier. 10 pour cent au moment de la vente.
19 juil—19 26—août 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE.

Trois magasins en brique à deux étages, Nos 222, 224, 226, rue Magazine.

Jolie résidence en bois à deux étages, No 349, rue Baronne près Erato.

Magasins en briques et résidence, coin des rues Chemin du Bayou et St Claude.

Cottage No 406, rue St-Claude.

Montre en or et crayon.

Ann Joséphine Martin vs Albert E. Martin et als

No 30,421.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 30 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 27 juin 1890 et signé le 2 juillet 1890 dans l'affaire Ann Joséphine Martin vs Albert E Martin et als, il sera vendu à l'encan.

1° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magazine, St Joseph, Constance et Delord, désignés comme lots Nos 1 et 2

Le lot No 1 mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de 80 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Le lot No 2 est contigu au lot ci dessus et mesure environ 36 pieds 8 pouces de face à la rue Magazine sur 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent trois magasins en briques à deux étages, désignés par les Nos 222, 224 et 226 rue Magazine. Toujours loués et rapportant $32 50 par mois.

2° Un lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Carondelet Clio et Erato, mesurant 21 pieds 5 pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent une jolie résidence simple et confortable en bois à deux étages, avec une bâtisse en bois à deux étages qui sont contiguës dans le fond, désignées comme No 349 rue Baronne.

Bien situées, avec tous les agréments à portée et rapportant $240 par an.

3° Un lot de terre dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chemin du Bayou, St Claude, Quartier et Tremé. Le dit lot forme l'encoignure des rues Chemin du Bayou et St Claude et mesure 32 pieds de face à la rue Chemin du Bayou sur une façade et une profondeur de 100 pieds sur la rue St-Claude

Les améliorations comprennent une maison en briques à un étage avec attic et une bâtisse en briques à deux étages dans le fond en face de l'église St-Augustin, rapportant $25 par mois et occupée par le locataire actuel depuis plus de 34 ans, comme magasin de Fantaisie et Notion et comme résidence.

4° Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Claude, Remparts, St Antoine et Annette, mesurant 15 pieds de face à la rue St-Claude sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage désigné comme No 406 rue St-Claude.

Aussi,

A la même heure et au même endroit;

Une montre en or, porte plumes et crayon en or.

Conditions—Pour montre en or, etc., comptant. Pour propriétés foncières, un tiers comptant, la balance à un crédit d'un et deux ans en paiements égaux le tout garanti par des billets pour la portion de chaque héritier, garantis par lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec intérêt de 8 0/0 de la date jusqu'à paiement, ensemble avec les clauses de garantie d'assurance usuelles.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant T. Wharton Collens, notaire, bureau dans la bâtisse Morris.

Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.
6 juillet—6 19 26—2 9 16 août

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un terrain vague désirable rue Claiborne, Premier District.

Dans l'affaire de Mme Marie A. Dickson, veuve de Geo. H. Fletcher vs Georgie May Dickson, épouse de James S. Curtis et autres—Dossier No 29,949.

Pour effectuer un partage.

Pour du comptant. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, crieur—Bureau No 18 rue Carondelet.—SAMEDI, 6 septembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la même Cour, Division E, actuellement absent, rendu et signé le 28me jour du mois de juillet 1890, Dossier No 29,949, dans l'affaire de Mme Marie A. Dickson, veuve de Geo. H. Fisher vs Georgie May Dickson, épouse de James S. Curtis et autres, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu:

Un certain terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Clara et Perdido, et désigné par le numéro 2. Le dit terrain mesure 28 pieds de façade rue Clara, 30 de façade rue Claiborne, 82 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur du côté de la rue Perdido, et 50 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur de l'autre côté, celui qui touche au terrain No 1; le tout plus ou moins, mesure américaine.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant H. T. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes dues et exigibles en 1890, en sus de son enchère.
3 août—3 10 17 24 31—sept 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE encanteurs—sera vendu aujourd'hui, MARDI, 12 août 1890, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés, pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 12 août—1f

PAR D. E. MORPHY.

Faïence, Poterie, Majolica, Meubles à Café.

En lots à la convenance des acheteurs.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.—Il sera vendu MARDI, 12 août 1890, à midi, au magasin No 86 rue des Magasins—

Un grand assortiment des marchandises ci-dessus.

Conditions—Comptant 12 août—1 f

Magasin magnifique et bien situé et une bâtisse à deux étages dans le fond, couverts en ardoises.

Bâtis expressément pour le commerce de grocerie.

A long crédit.

No 28,990.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Charles Desforges vs. ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 23 août 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 juillet 1890 à moi adressé—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gaiennie (anciennement Barthélemy), Magasins, Calliope et Camp, formant le coin des rues Gaiennie et Magasins, et mesurant, au pied anglais, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Magasins sur 89 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur et de face à la rue Gaiennie.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit à partir du jour de vente, avec intérêt au taux de 8 pour cent par an garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et les clauses usuelles de 5 pour cent pour honoraires d'avocats et toutes les clauses usuelles de garantie.

L'acte de vente pardevant James McConnell jr, notaire aux frais de l'acquéreur.
20 juil—2, 22.—août 19, 23.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI 19 août 1890 à 11 heures du matin, sur les lieux, 42 rue Calliope par ordre de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, pour le compte de la succession d'André J. Dunn, il sera vendu—

Les meubles et effets mobiliers de la dite succession.

Conditions—Comptant
HOEY & O'CONNOR, Encanteurs.
10 août—10 13 16 19

PAR JAS P. GUINAULT.

Agréable résidence en briques à étage rue Bourbon No 261.

Succession de Charles T. Dugazon.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 30 530.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Coin Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI 6 septembre 1890, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juillet 1890.

La propriété suivante savoir

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Dauphine, Hôpital et Ursulines, mesurant, mesure américaine 24 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon sur 161 pieds 8 pouces de profondeur. E semble, une agréable résidence de famille, ayant au rez-de-chaussée un corridor d'entrée sur le côté, salon double avec porte à coulisses, cabinets de toilette, balcon sur la rue et galerie fermée avec les fenêtres en briques à étage attenant à la maison, ayant cinq chambres, chambre à bain lieux à l'anglaise, citerne, cour en pierres plates, lieux d'aisance, citerne, etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 1er octobre 1890 à raison de $30 par mois. Le tout conformément au plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, et la balance à un, ou à 1 et 2 ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur portant sept pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, lesquels billets seront garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale.

L'acquéreur assurera les améliorations et transférera la police d'assurance au porteur des billets. L'acte de vente contiendra la clause de non aliénation et 5 pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets et toutes les clauses usuelles de garanties contenues généralement dans les actes de vente. L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1890. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé de l'acheteur.

Acte de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 août—2 9 16 23 30—sept 6

Propriété dans le Sixième District, sur l'avenue Louisiane, Nos 39, 39 1/2 et 41 et un terrain vacant, faisant face à la rue Annonciation.

Succession de Hermann Henry Romeyer—Division "C." No 30 446

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 16 août 1890, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 juillet 1890—les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 101, borné par avenue Louisiane, les rues Tchoupitoulas, Annonciation et Chippewa, mesurant 36 pieds de face à la Louisiana Avenue sur 181 pieds 2 pouces 1 1/2 ligne de profondeur entre lignes parallèles, et se compose de deux lots de terre se touchant et faisant partie des lots 11 et 13 du dit ilet. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une maison double vendue à la rue, ayant galerie et portique à fenêtres, et huit chambres, hangar et une écurie, citerne, puits, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout couvert en ardoises.

2° Un lot de terre, situé dans la même ilet, mesurant 35 pieds de face sur Louisiana Avenue sur 181 pieds 2 pouces 1 1/2 ligne de profondeur, entre lignes parallèles et faisant partie des terrains Nos 11 12, 13 et 14. Ensemble une petite maison construite dans l'intérieur du terrain, couverte en ardoise, ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

3° Un lot de terre vacant aussi situé dans la même ilet, mesurant 27 10/12 pieds de face à la rue Annonciation, sur 125 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lequel lot de terre est désigné par le No 16 de l'ilet No 101.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, la balance à un an de crédit, en billets portant hypothèques et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront comptant un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication

Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire
16 juil—16 19 26—août 2 9 16

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le sixième district formant l'encoignure sud-ouest des rues Constance et Général Taylor

Une bâtisse confortable et convenable pour une maison d'épiceries, de boucher ou pour débit de fruits.

Succession de Rose Angèle Basile, décédée,

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, encanteurs.—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 164 rue de la Commune.—SAMEDI 23 août 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu ou et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C., en date du 18 juillet 1890, dossier No 30 527, pour le compte de la succession de Rose Angèle Basile, décédée, à l'encan, il sera vendu:

Un certain lot de terre, désigné par le No 13, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet No 108, borné par les rues Général Taylor, Amelia, Laurel et Constance, le lot mesure 29 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Général Taylor sur une profondeur et de face à la rue Constance de 99 pieds 7 pouces 3 lignes et 102 pieds 5 pouces 3 lignes sur la ligne du lot No 14, formant l'encoignure des deux dernières rues mentionnées. Les améliorations consistent en une jolie bâtisse en bois à étage avec cinq chambres, cuisine et dépendances. La chambre du devant est convenable pour un stand d'épicerie, de fruits ou un shop de boucher.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en billets de 1 et 2 ans portant intérêt à raison de 8 pour cent et toutes les autres clauses de garanties. L'acquéreur assumera les taxes de 1890. Un dépôt de 10 pour cent du prix de l'enchère sera requis.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 juil— 9 26—2 16 23 août

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE

Bureau: 103 rue de Chartres, Orléans, Lne